



14 MILLIONS DE BÉNÉVOLES À QUOI ÇA SERT ?

LE GUIDE D'ANIMATION

Nos partenaires nous soutiennent au titre du mécénat d'entreprise pour le développement d'un mouvement associatif organisé, autonome et d'intérêt général.



Sommaire

Présentation du guide	4
Conseils généraux d'animation	5
Les messages aux associations	6
Nos messages aux associations	8
Trame d'animation	9
Formulaire	11

Présentation du guide

Pourquoi ce kit d'animation ?

- Dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, le collectif Alliance EYV (European Year of Volunteering) France, dont la CPCa a assuré le secrétariat exécutif, a mené un projet de démocratie participative, dit Atelier citoyen. Un panel composé, par l'institut Sofres, de vingt et une personnes diverses par l'âge, le genre, la profession ou le lieu de résidence a réfléchi à la question: 14 millions de bénévoles: à quoi ça sert? afin de produire des préconisations à destination des associations et des pouvoirs publics.
- Le résultat, l'Avis citoyen, a bousculé les associations: son caractère le plus frappant tient sans aucun doute au décalage qu'il fait apparaître entre l'image que le monde associatif se fait de lui-même et celle que lui renvoient le panel. Ce regard extérieur, montre qu'il est temps de renouer le dialogue entre les associations et la société dans laquelle elles s'enracinent.
- La CPCa invite les associations par le biais de Kit de mise en débat à mettre ces propositions en débat et à formaliser une réflexion sur ces sujets dans leurs instances, avec leurs bénévoles, leurs volontaires et leurs salariés.

Ce guide d'animation vous propose :

- Prendre connaissance des messages émis par le panel de citoyens
- S'appuyer sur une trame d'animation Un formulaire pour vous guider dans la prise de note

Contenu du kit de mise en débat:

- Le guide d'animation
- La vidéo de présentation de l'atelier citoyen
- L'avis citoyen
- Les actes de la journée de restitution de l'avis

Quand intervenir ?

L'idée est de débattre de la vision des citoyens sur les associations en présence des acteurs associatifs: dirigeants, salariés et bénévoles afin de nourrir une réflexion au sein de nos organisations.

L'assemblée générale semble être un lieu privilégié.

Si cette option n'est pas envisageable, d'autres cadres sont proposés à l'occasion:

- du conseil d'administration,
- d'un groupe de travail,
- d'une réunion.



Conseils généraux d'animation

L'animation

- Une personne anime la réunion, donne les consignes et est garant du temps. Au début de la réunion, cette personne explique le programme.
- Il doit rendre la démarche intelligible pour tous en rappelant le contexte et la chronologie du processus:
 - Atelier citoyen: projet de démocratie participative
 - Résultat: l'Avis citoyen
 - Restitution de l'Avis citoyen le 5 décembre dernier
 - Débat interne dans les associations et utilisation du Kit
- L'animateur peut être assisté par une seconde personne qui s'occupe de prendre des notes durant les échanges, et même remplir directement la feuille support proposée en fin de document. L'intervention de l'animateur sert plusieurs objectifs:
 - Rendre le débat facile,
 - Guider les participants à réfléchir en groupe,
 - Favoriser la prise de parole de chacun.

L'échange en groupe

- Privilégier les échanges en sous-groupe de 5 ou 6 personnes plutôt qu'en grand groupe: sur chaque question travaillée, un temps de travail en sous-groupe puis un temps de restitution des travaux en plénière.
- Dans chaque sous-groupe, s'assurer que chaque personne puisse prendre la parole.
- Lors des restitutions en plénière, l'ensemble des personnes peuvent réagir, compléter, marquer leur accord ou leur désaccord à ce qui est dit.

Garder la mémoire des échanges

- Chaque sous-groupe au début de son travail désigne un porte-parole qui prendra des notes durant la discussion et rapportera plénière ce qu'il s'est dit.
- Le rôle de l'animateur est de remplir succinctement le formulaire qui synthétise les propos de chaque groupe.
- N'hésitez pas à renvoyer ce formulaire complété à la CPCa, elle pourra capitaliser les échanges et les réactions: par voie postale au 28 place Saint-Georges 75009 Paris ou par courriel: **2011@cpca.asso.fr**.

Les messages aux associations

Nous avons mis en exergue les messages clés que le panel de citoyens a souhaité adresser aux associations. Ils sont directement issus de l'Avis citoyen et interpellent la communauté associative.



Message n°1

« Les bénévoles servent à pallier les carences de l'Etat ou des pouvoirs publics dans le domaine social, cela ne devrait pas être le cas. »

Ce constat semble regretter le désengagement de l'Etat dans le domaine social.

Il est certain que l'évolution des relations contractuelles entre la puissance publique et les associations transforme le paysage. Si les associations entendent être les partenaires de la puissance publique, la tendance à la généralisation du recours à la commande publique au détriment de la subvention, les relègue peu à peu dans un rôle de prestataires. Le procédé cantonne l'initiative entre les mains de la puissance publique, les associations devant alors rentrer dans les critères définis par leur partenaire public. Le financement par subvention au contraire, outre qu'il relève d'une procédure beaucoup plus simple et donc accessibles à des non professionnels, permet aux associations d'être véritablement à l'initiative des projets qu'elles réalisent, et par là d'assurer un véritable rôle d'innovation sociale. Cette tendance questionne le rôle des associations dans la société :

Comment préserver la capacité d'initiative des associations qui permet chaque jour d'inventer des solu-

tions innovantes à des préoccupations non prise ou insuffisamment par les pouvoirs publics ? Comment articuler la légitime détermination des orientations de politiques publiques avec la capacité de repérage d'innovation et de cohésion sociale des associations ?

Message n°2

« Il est important de mettre en valeur les bénévoles, de les rétribuer et de les former. »

La tendance est à la professionnalisation croissante des bénévoles. Cela répond à des exigences internes (un projet associatif complexe) comme externes (évolution des modes de financement). La distinction entre bénévole et professionnel tend à s'amenuiser au nom d'une plus grande performance associative. Cela n'affecte pas l'engagement puisqu'il semble que les bénévoles soient justement à la recherche de nouvelles compétences lorsqu'ils s'engagent. Deux tendances qui forcent à s'interroger sur :

Que font les associations pour leurs bénévoles sans entamer pour autant le concept même de désintéressement ? Quelle place doit-on laisser aux bénévoles et à leur autonomie dans un contexte de professionnalisation ?



Message n°3

« Les associations doivent être vigilantes quant à l'instrumentalisation et à la récupération politique qui peut être faites de leur cause. Elles doivent conserver leur indépendance. »

Si les citoyens mobilisés ne considèrent pas à proprement parler les associations comme un contre-pouvoir, ils ne s'en sont pas moins montrés soucieux de l'indépendance des associations.

Comment préserver la fonction critique essentielle des associations dans un contexte où la dépendance financière de nombre d'entre elles avec les pouvoirs publics est très forte et où elles peuvent même être en situation d'être des opératrices de politiques publiques ?

Message n°4

« Les associations doivent être ouvertes à tous les citoyens et citoyennes : l'intégration de chacun est primordiale. »

Les citoyens mettent en exergue l'intégration des citoyens et citoyennes dans les associations. En référence à l'immense liberté permise par la Loi 1901 quant aux critères d'ouverture de la structure, les citoyens estiment que les associations ne remplissent pas toujours leur fonction « d'intégration sociale » en limitant son accès en fonction de l'âge, de l'activité, des compétences....Les associations ne devraient exclure personne dans leurs enceintes, elles sont un lieu à part où chacun trouve ou trouvera sa place. Seul l'intérêt de la personne désirant être bénévole ou adhérent devrait compter.

Sans remettre en cause la liberté offerte par la loi de 1901 de rassembler des personnes sur strict critère affinitaire de reconnaissance dans un projet et dans des valeurs, comment mieux intégrer des personnes aujourd'hui absentes de nos organisations ? Comment diversifier les profils des militants, bénévoles et dirigeants ? Comment rajeunir, féminiser, intégrer toutes les parties prenantes à nos organisations ?

Message n°5

« Les associations sont invitées à se regrouper pour notamment mutualiser les financements. »

La loi 1901 offre une liberté infinie de création de projets associatifs, cette diversité est perçue de manière ambivalente. D'un côté, les citoyens s'entendent sur le fait que c'est une chance et une richesse tant pour les bénévoles que pour les destinataires. De l'autre, la référence à l'éparpillement des fonds publics dans de trop multiples structures est omniprésente. Les citoyens invitent donc les associations à se regrouper afin de mutualiser les financements à l'instar des pépinières d'entreprises.

Comment concilier la liberté de se constituer en association, la possibilité de préserver des projets propres et marqué de l'identité et de la culture de chaque organisation dans un contexte de raréfaction de la ressource publique ? Quelles mutualisations sont-elles envisageables dans le respect de la diversité des projets ? Comment éviter la mise en concurrence entre associations ?

Pour aller plus loin :

N'hésitez pas à consulter le regard de Marc-Olivier Padis dans l'Avis citoyen (p.14), une interprétation éclairée des messages des citoyens aux associations :

- ↗ « Vu du dehors, la diversité du monde associatif et la grande souplesse permise par la loi 1901 ne sont pas identifiées comme une force de dynamisme mais plutôt comme un risque de confusions »
- ↗ ou encore la tribune du même auteur sur le site de la CPCa (cPCA.asso.fr).

Nos messages aux associations



Nous vous proposons 3 étapes progressives pour aboutir à la formulation de propositions.

1. Ce qu'on nous dit... :

se confronter aux réflexions des citoyens

2. Ce que cela signifie pour nous... :

concrètement, raisonner à partir de son association pour réaliser la portée de l'avis

3. Ce que nous répondons... :

approuver et s'inscrire dans une démarche de progrès ou contre argumenter.

Il vous est proposé un déroulé qui peut s'adapter en fonction du temps que vous disposez lors de votre rencontre:

- ↗ la formule en 45 min
- ↗ la formule en 1h30
- ↗ la formule en 2h

Le choix des messages à traiter doit se faire en amont par vote, au hasard ou par choix.

Il faudra également penser à remettre, si possible, les documents suivants à chaque participant de la réunion :

- ↗ l'avis citoyen,
- ↗ les actes de la restitution du 5 décembre 2011,
- ↗ feuilles blanches et crayons.



Trame d'animation

Dans un souci de souplesse et de simplicité, vous êtes invités à choisir parmi les trois sessions : 45 minutes, 1h30 ou 2 heures. Chaque session est articulée sur le même modèle de réflexion:

- ↗ Ce qu'on nous dit
- ↗ Ce que cela signifie pour nous
- ↗ Ce que nous répondons

Objectif : créer un cadre de discussion serein et confiant permettant l'introspection de l'association.

Modalités :

- ↗ Les sous-groupes peuvent chacun choisir des problématiques différentes
- ↗ Tour de table des personnes présentes
- ↗ Explication par l'animateur :
 - ↗ Des objectifs et de la démarche de mise en débat des messages aux associations ;
 - ↗ Diffusion de la vidéo de présentation de la démarche de l'Atelier citoyen.

Choix n°1 - Session de 45 min

Dans son introduction, l'animateur devra présenter la démarche et le processus de l'Atelier citoyen.

Durée	Séquences
2'	Formation des groupes et désignation du rapporteur
10'	Introduction et présentation des messages
5'	Temps de réflexion en sous-groupe
5'	Synthèse des propos échangés en sous groupe
10'	Présentation des échanges par les rapporteurs
15'	Débat

A l'issue de ces présentations finales, l'animateur sera chargé de remplir un formulaire contenant la synthèse des observations faites par chaque groupe et dégager la tendance globale.

Choix n°2 - Session d'1h30

Vous êtes libre de faire deux sessions de 45 min basées sur le modèle ci-dessus ou de passer plus de temps sur les problématiques étudiées.

Dans son introduction, l'animateur devra présenter la démarche et le processus de l'Atelier citoyen.

Durée	Séquences
2'	Formation des groupes et désignation du rapporteur
10'	Introduction et présentation des messages
5'	Temps de réflexion en sous-groupe
5'	Synthèse des propos échangés en sous groupe
10'	Présentation des échanges par les rapporteurs
15'	Débat

A l'issue de ces présentations finales, l'animateur sera chargé de remplir un formulaire contenant la synthèse des observations faites par chaque groupe et dégager la tendance globale.

Choix n°3 - Session de 2h

Vous êtes libre de faire deux sessions de 45 min basées sur le modèle ci-dessus avec un temps plus important accordé au débat ou de passer plus de temps sur les problématiques étudiées.

Durée	Séquences
2'	Formation des groupes et désignation du rapporteur
10'	Introduction et présentation des messages
5'	Temps de réflexion en sous-groupe
5'	Synthèse des propos échangés en sous groupe
10'	Présentation des échanges par les rapporteurs
15'	Débat



Formulaire

Association: _____

Présentation de l'association: _____

Dans quel cadre avez-vous organisé ce débat: _____

Les messages traités: _____

Ce qu'ils signifient pour nous? _____

Ce que nous répondons : _____

N'hésitez pas à envoyer ce formulaire à la CPCA dans le but de capitaliser les échanges et les réactions des associations à l'avis citoyen.

2011@cPCA.asso.fr

CPCA - 28 place Saint-Georges - 75009 Paris

benevolat2011.org